

Filière de gestion des déchets d'activités de soins en secteur diffus

Communauté de Communes du Pays de l'Or, Hérault (34)



CONNAÎTRE POUR AGIR

Contexte

Si le tri des déchets apparaît comme une priorité pour tous, c'est encore plus vrai pour les **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**, qui présentent un risque sanitaire lorsqu'ils rejoignent le circuit classique des ordures ménagères, voire la collecte sélective ou la voie publique.

La réglementation - Code de la Santé Publique et le décret du 06.11.1997 n°97-1048 - impose un tri, une collecte et une destruction spécifique des DASRI. Les particuliers en auto-traitement produisent deux catégories de déchets en se soignant à domicile : les déchets piquants, coupants, tranchants (aiguilles, stylos injecteurs...) et les déchets mous (pansements, poches...).

Pour traiter ces déchets à risques dans une filière spécifique et répondre aux demandes croissantes des particuliers soucieux du devenir de ces déchets à risques, les collectivités peuvent s'appuyer sur deux circuits complémentaires : une collecte via les pharmacies et/ou une collecte par point d'apport volontaire automatisé (implanté en déchetterie ou sur un parc de stationnement...).

Depuis octobre 2004, la Communauté de Communes du Pays de l'Or, représentant 35 000 habitants, a mis en place un dispositif de collecte au travers d'un point d'apport volontaire automatisé installé à la déchetterie de Mudaison et accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

Cette opération a été réalisée et financée dans le cadre du Programme Départemental de Maîtrise des Déchets de l'Hérault (PDMD).

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Délégation Régionale Languedoc-Roussillon



Communauté de Communes

Pays de l'Or



Description du dispositif de collecte et de traitement



Ce point d'apport, dénommé Point CONTAINOR®, est situé à l'entrée de la Déchetterie du Pays de l'Or, à Mudaison. Il est en libre accès pour les particuliers en auto-traitement, mais également pour les professionnels libéraux de santé, les praticiens d'actes corporels et les éleveurs. Les différents déchets y sont déposés dans un emballage spécifique.

Ce point d'apport volontaire automatisé grâce à son système informatique intégré permet :

- l'identification de chaque utilisateur,
- la télégestion des données de chaque dépôt,
- la pesée des déchets déposés,
- l'édition automatique d'un bon de prise en charge des DASRI.

Son accès est contrôlé par la présentation d'une carte ou d'un code confidentiel.

La Communauté de Communes a confié la gestion à la société GAP Hygiène Santé, gestionnaire du mobilier, qui assure le suivi administratif et réglementaire des utilisateurs, la télésurveillance et la maintenance. Déclarée à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), cette société garantit toute la traçabilité de la filière dans le respect de l'anonymat des particuliers et du secret médical.

En pratique comment cela fonctionne ?

Pour les particuliers ...

La Communauté de Communes du Pays de l'Or s'appuie sur plusieurs partenaires de façon à sensibiliser et à inciter l'ensemble de la population. **Le service est gratuit.**

Le particulier se rend chez son médecin ou son pharmacien, qui lui remet en même temps qu'une plaquette d'information, un bulletin d'adhésion pour utiliser le Point CONTAINOR®. Dès réception, la société gestionnaire envoie directement au particulier la carte encodée et personnalisée, dans le respect de son anonymat.

Muni de sa carte, le particulier retire son emballage normalisé à la Communauté de Communes, à la déchetterie de Mudaison ou dans les pharmacies partenaires de l'opération. Le renouvellement des emballages se fait sur présentation du bon de prise en charge édité lors du dépôt.

Pour les professionnels ...

Il leur suffit de prendre contact avec la société gestionnaire pour devenir adhérent au point d'apport et bénéficier d'une carte d'accès nominative, chargée d'un nombre de dépôts en fonction des besoins. Ce service apporté aux professionnels de santé est quant à lui facturé par la société gestionnaire.

BON DE PRISE EN CHARGE
des déchets d'activités
de soins à risques
infectieux et assimilés.

Decret 97-1048 du
6/11/1997

MAUGUIDO

Gestionnaire: GAP
HYGIENE SANTE

N. Indigo : 0 820 207 240

Communaute de Communes
du Pays de l'Or
MAUGUIDO
Déchetterie de MUDAISON
34

Poids : xx,xxx mg

Incinerateur : IUOM
Novergie

Lieu de destruction:
VEDENE 84

N. Adherent : DEFI 2233
05-04-2005- 10:31

*C-contre exemple de
reçu édité à chaque dépôt :*

Chiffres clés au 1^{er} avril 2005 :

84 particuliers en auto-traitement et 18 professionnels libéraux de santé utilisent ce dispositif de collecte et ont déposé, depuis octobre 2004, 187 kg de DASRI conditionnés.

Coût d'investissement : 15 400 € HT (hors travaux Génie Civil)

- Communauté de Communes du Pays de l'Or : 43 %
- Conseil Général de l'Hérault : 37 %
- ADEME : 20 %

Coût annuel de fonctionnement :

Télégestion et Traitement des DASRI : 2884 € HT
Maintenance, télésurveillance et Hot line : 1854 € HT

CONTACTS

ADEME
Délégation Régionale Languedoc-Roussillon
119 av. Jacques Cartier
34 965 Montpellier cedex 2
www.ademe.fr/languedoc-roussillon

**Communauté de Communes
du Pays de l'Or**
Alain Mendez
ZAC de la Louvade - 34 130 Mauguio
Tel : 04 67 29 88 92

Conseil Général de l'Hérault
Hôtel du Département
1000 rue d'Alco
34080 Montpellier
Tel : 04 67 67 67 67